



**Municipalité de
SAINT-ALPHONSE**
Province de Québec
Municipalité de Saint-Alphonse

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-2013
« PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse a adopté à sa réunion du 11 décembre 2023 le Règlement numéro 339-2023 modifiant le Règlement numéro 272-2013 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Alphonse ;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2021-06.3 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Saint-Alphonse » par le plan numéro AF-2023-06.3 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la Municipalité de Saint-Alphonse », conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 16 février 2024, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse et sur le site web de la Municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com.

Donné à Saint-Alphonse, ce 25 février 2024.

Annick Duguay Cormier, directrice générale
et greffière-trésorière